

Conditions générales d'accès et d'utilisation du service « Vél'Ok Régional »

Article 1 : Objet du Service « Vél'Ok Régional »

1. « Vél'Ok Régional » est un service public (« Service ») exploité par le Centre d'Initiative et de Gestion Local d'Esch-sur-Alzette a.s.b.l. (CIGL Esch, ci-après « Exploitant ») visant à promouvoir la mobilité douce en mettant gratuitement et en libre-service à disposition de ses Abonnés (« Abonné ») des vélos (« Vélo ») pour des déplacements sur le territoire des communes partenaires (Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Kayl, Mondercange, Rumelange, Schifflange et Sanem).
2. Coordonnées de l'Exploitant :
Centre d'Initiative et de Gestion Local d'Esch-sur-Alzette a.s.b.l.
86 rue Victor Hugo, L-4141 Esch-sur-Alzette, Luxembourg
3. Coordonnées du Service :
Vél'Ok Régional
52-54, rue Louis Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, Luxembourg
Site web : www.velok.lu / E-mail : info@velok.lu / téléphone +352 544245203 / 8006 2456

Article 2 : Conditions d'accès au Service

1. L'Abonné doit, et déclare en acceptant les présentes :
 - être majeur ;
 - avoir la condition physique adaptée et être en mesure d'utiliser un Vélo ;
 - que les informations le concernant sont exactes et qu'il est titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile.
2. Le Service est également ouvert aux mineurs à partir de 14 ans sous condition que leur tuteur légal souscrive l'abonnement et prenne l'intégrale responsabilité de l'utilisation du Vélo faite par ce dernier.
3. L'Abonné doit avoir dûment rempli et signé le formulaire d'inscription pour que l'activation au Service puisse se faire. L'inscription peut se faire sur le site www.velok.lu, ainsi que dans différents lieux d'inscription (liste complète consultable sur ce même site web). Pour le contrôle de son identité, l'Abonné doit faire tenir à l'Exploitant une copie de sa carte d'identité.
4. En cas d'acceptation des conditions générales d'accès et d'utilisation, l'abonnement est activé sur une carte RFID.

Article 3 : Disponibilité du Service et durée de l'abonnement

1. Le Service est accessible dans la limite des Vélos disponibles dans les stations, 12 mois sur 12, 7 jours sur 7 sans interruption, sauf cas de force majeure ou édicton par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive de l'usage d'une ou plusieurs stations ou de la circulation cycliste sur le territoire des communes partenaires.
2. L'abonnement a une validité d'un an et est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Article 4 : Obligations et responsabilités de l'Abonné

1. L'Abonné s'engage à utiliser le Service en personne responsable, diligente et avisée et dans le respect des présentes conditions générales, mais également de toute autre réglementation, le cas échéant applicable, notamment aux dispositions du code de la route.
2. Le Vélo étant placé sous la responsabilité de l'Abonné, il est obligé de procéder, préalablement à l'utilisation effective du Vélo retiré, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et notamment (liste non exhaustive) :
 - la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier ;
 - le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage ;
 - le bon état général du cadre et des pneumatiques.Il est en outre recommandé à l'Abonné :
 - d'adapter sa vitesse et sa distance de freinage en cas d'intempéries ;
 - d'effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie ;
 - de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.



3. L'Abonné s'engage à retirer et restituer le Vélo dans les délais de la durée d'utilisation (2 heures consécutives au maximum) autorisée et à le rapporter à la fin de la course à l'une des bornes prévues à cette fin. En cas de litige sur la durée de l'utilisation du Vélo par l'Abonné feront foi les données délivrées par le serveur informatique du Service.
4. Il assume la garde du Vélo qu'il a retiré et il est, pendant toute la durée de la location, seul responsable de toutes éventuelles dégradations, destructions ou disparitions de ce dernier, mais également de tout éventuel dommage causé à un tiers en quelque relation que ce soit avec la location du Vélo.
5. L'Abonné s'engage à signaler dans les plus brefs délais à l'Exploitant la perte, le vol, toute dégradation du Vélo (ou tout autre problème relatif à l'utilisation du Service) et au maximum dans les 24 heures suivant la survenance de l'événement au numéro 8006 2456, par mail info@velok.lu ou via l'application pour smartphones « Vél'Ok Régional ». Le Vélo restant en tout état de cause sous sa responsabilité selon les termes des présentes conditions générales.
6. En cas de vol ou disparition d'un Vélo, l'Abonné est dans l'obligation de déposer dans un délai de 24 heures plainte auprès des services de la police. Le Vélo demeurant sous la pleine et entière responsabilité de l'Abonné jusqu'à communication d'une copie du dépôt de cette plainte à l'Exploitant.
7. La perte de la carte RFID est à déclarer à l'Exploitant dans les plus brefs délais pour éviter qu'une tierce personne ne puisse l'utiliser. L'Abonné reste responsable de toutes les utilisations frauduleuses du Vélo réalisées à l'aide de sa carte tant que la déclaration de perte n'a pas été faite à l'Exploitant.
8. Les parents ou représentants légaux de tout utilisateur, seront tenus responsables de tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du Service.
9. L'Abonné s'engage, en tout état de cause, à restituer le Vélo à la demande de l'Exploitant.

Article 5 : Restrictions à l'usage du Service

1. L'abonnement Vél'Ok Régional est strictement personnel. Il est interdit à l'Abonné de prêter, louer ou céder, gratuitement ou non, sa carte RFID ou un Vélo, à une tierce personne et/ou de l'utiliser d'une quelconque autre façon que celles prévues dans les présentes conditions générales.
2. L'Abonné est autorisé à utiliser le Vélo selon les termes des présentes pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment :
 - d'utiliser le Vélo pendant une durée consécutive supérieure à 2 heures ;
 - de rapporter le Vélo à la maison, à l'hôtel ou autres ;
 - de garder le Vélo en cas de non-utilisation ;
 - d'en faire une utilisation contraire aux dispositions de la réglementation du code de la route ;
 - d'en faire une utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le Vélo ;
 - de transporter plusieurs passagers sur le Vélo ;
 - d'en faire une utilisation pouvant mettre en péril l'intégrité de l'Abonné ou de tiers ;
 - de démonter ou de tenter de démonter une partie du Vélo ;
 - plus généralement, d'en faire toute utilisation anormale.
4. Le cadre du Vélo ne peut transporter qu'une charge maximale de 120 kg. Le panier ne peut, quant à lui, pas supporter une charge supérieure à 5 kg.
5. Tout transport d'objets volumineux gênant de quelque façon que ce soit la conduite ou la visibilité du cycliste est interdit.

Article 6 : Sanctions et pénalités

1. L'abonnement est automatiquement suspendu dès le constat d'une quelconque infraction aux présentes conditions générales.
2. En cas de détériorations constatées à un Vélo et imputables au comportement d'un Abonné précis, les frais de réparation seront facturés à ce dernier sur la base d'un devis détaillé établi par l'Exploitant.
3. Des pénalités forfaitaires sont également prévues pour toute constatation d'une utilisation abusive d'un Vélo – celles-ci sont notamment :
 - l'utilisation d'un Vélo par plusieurs personnes en même temps = 150€ & exclusion du service pour 1 semaine ;
 - la modification quelconque (débridage,...) du système d'assistance électrique = 75€ & exclusion du service pour 1 semaine ;

- le dépassement du temps d'utilisation autorisé = 35€ ou exclusion du service pour 2 semaines ;
 - le fait de ne pas rendre ou d'abandonner un Vélo après son utilisation = 150€ & exclusion du service pour 1 semaine ;
 - toute autre utilisation contraire aux présentes conditions générales risque l'exclusion permanente du service
4. Le renouvellement de la carte RFID en cas de vol/perte engendre des frais administratifs de 5€.

Article 7 : Responsabilités de l'Exploitant

1. L'Exploitant contrôle et, si nécessaire, répare d'une façon régulière les Vélos qu'il met à disposition des Abonnés. Cette pratique n'exclut néanmoins pas le devoir de l'Abonné de vérifier le bon état de chaque Vélo avant son utilisation, tel que décrit à l'article 4.2. ci-dessus.
2. La responsabilité de l'exploitant ne couvre pas la faute de l'utilisateur, si elle est intentionnelle ou frauduleuse.

Article 8 : Confidentialité et utilisation des données personnelles

1. Les informations relatives aux traitements de données à caractère personnel effectués par le CIGL dans le cadre de son service Vél'Ok Régional sont détaillées dans les annexes des conditions générales (disponible en version papier à l'accueil du Vél'Ok Régional) et sur www.velok.lu.

Article 9 : Règlement des litiges et modification des présentes conditions générales

1. Les présentes sont soumises à la loi luxembourgeoise.
2. En cas de réclamation, l'Abonné peut interpellier le Service en envoyant un courrier, classique ou électronique, à ce dernier dans un délai de 6 mois à compter de l'événement contesté. Le Service donnera, après une nouvelle analyse du cas, dans le mois de la réception du courrier une réponse à l'Abonné. Si ce dernier ne la considère pas comme satisfaisante, l'Abonné a la possibilité d'envoyer le dossier, par voie classique ou par courrier électronique, au conseil d'administration du CIGL Esch, représenté par son président, qui s'engage à proposer à l'Abonné une solution à l'amiable dans les 3 mois de la réception du dossier. Au-delà, tout différend relatif à leur exécution et à leurs suites sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Luxembourg auxquels les Parties font expressément attribution de compétence, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
3. L'Abonné sera systématiquement informé de toute modification des présentes conditions générales par affichage numériques sur les bornes d'information, par l'application Smartphone et sur le site Internet de l'Exploitant – l'Abonné est tenu de consulter ces moyens de communication d'une façon régulière pour rester informé d'éventuels changements/adaptations des conditions générales.

En signant les présentes conditions générales, l'Abonné déclare expressément les avoir intégralement lues et comprises. Il les accepte dans leur intégralité ainsi que les éventuels changements/adaptations qui peuvent se faire dans le temps !